

Mémoire sur l'état de notre réseau afin de proposer une vision de son avenir en adéquation avec les besoins actuels et futurs des familles québécoises

**Présenté au Ministre de la famille, M. Mathieu Lacombe
Le présent mémoire répond aux thèmes des Axes 1 et 2**

Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins

Préambule

Depuis le début des années 2000, des groupes d'intérêts ont su créer et mousser une division malsaine entre les types de service de garde au Québec. Pour cette raison, soyons clair dès le début. Toutes les types d'installations (CPE, Garderies, Service de garde en milieu familial) sont de bons choix pour leurs utilisateurs, dans la mesure où elles ont été **LIBREMENT** choisi par les parents. Dans la même veine, il faut **RECONNAÎTRE** l'apport de **CHAQUE ÉDUCATRICE** travaillant dans le réseau et ne pas les catégoriser ou les punir selon la désignation de leur lieu de travail. Une même personne n'est pas et ne devient pas compétente ou incompétente, bonne ou mauvaise du seul fait de transiter d'un CPE à une garderie ou vis-versa. Finalement, le **GOVERNEMENT** doit faire **CESSER** la **DISCRIMINATION** entre les droits des **ENFANTS** du Québec en leurs reconnaissant à **TOUS** le **DROIT** aux services de garde financé ainsi que tous les autres services spécialisés.

Nous sommes tous, de près ou de loin témoins des réalités vécues dans le réseau de la petite enfance au Québec. Que nous soyons parents, éducateurs/éducatrices, gestionnaires d'installation, voir même, enfants ayant fréquenté la garderie et ayant grandi depuis les vingt-cinq dernières années, **NOUS** tous, avons une expérience à partager, une voix à faire entendre. Et pourtant, depuis près d'un quart de siècle, **NOUS** sommes systématiquement exclus des débats publics, muselés et réduits au silence par les grands groupes d'intérêt syndicaux, systématiquement expulsés du processus décisionnel et ultimement ignorés par la classe politique. **AUJOURD'HUI, C'EST ASSEZ!**

À l'aube du débat publique qui s'annonce en petite enfance, **NOUS**, les Québécois et Québécoises qui fréquentons le réseau de la petite enfance, qui y apportons nos enfants, y travaillons ou le finançons par nos impôts, **EXIGEONS** de notre gouvernement qu'il fasse passer **NOS INTÉRÊTS** avant ceux des groupes de pression. Pour la toute première fois, **NOUS** revendiquons le droit d'être entendus, écoutés, compris, soutenus et aidés.

- **L'enfant au centre des préoccupations du gouvernement?**

Ces dernières années, dans la foulée des scandales économiques de la commission Charbonneau, nous avons tous été confrontés, collectivement, aux politiques inéquitables en matière de financement des services de garde au Québec. Et pour peu que nous soyons au fait des décisions politiques dans le domaine, nous avons tous été choqués de constater la dilapidation des fonds publics ayant servi à d'autres fins que le service aux enfants et témoins de l'exclusion de milliers d'enfants et parents québécois, à qui on refuse de bénéficier des services subventionnés. En effet, puisqu'il nous paraissait évident que l'enfant soit au centre des préoccupations du gouvernement, quel ne fût pas le choc de constater que les enfants du Québec passaient second, après les intérêts monétaires des différents syndicats et des installations qu'ils contrôlent, détournant au passage à leur profit la finalité du financement qui était destiné ultimement aux services directs aux enfants et à leurs parents.

Le premier constat est simple, depuis près de 25 ans, le gouvernement du Québec a divisé la population québécoise en deux catégories, les chanceux, ayant accès aux services de garde subventionnés et les malchanceux, se voyant refuser ce droit depuis un quart de siècle.

Comment le gouvernement peut-il justifier de **NOUS** priver de places subventionnées depuis près de vingt-cinq ans? Comment un gouvernement peut-il sciemment créer des différences entre nos enfants, entre les parents québécois, dans la dispensation d'un service essentiel comme peut l'être les services de garde à la petite enfance? En refusant le financement de tout le réseau, le gouvernement nie ce droit au peuple québécois. Il a créé de toute pièce des classes sociales basées sur des **PRIVILÈGES**. Ainsi, pour satisfaire les groupes de pressions, les gouvernements passés ont piétiné les **VALEURS FONDEMENTALES** du peuple québécois et instauré des castes, nommément les « chanceux » ayant réussi à accéder aux services subventionnés et les autres, les « malchanceux ».

Il est maintenant l'heure des bilans et des prises de conscience. Il est maintenant temps de comprendre les répercussions désastreuses qu'ont eu ces décisions politiques du passé. Des décisions prises par des fonctionnaires déconnectés de la réalité vécue par les Québécois, leurs enfants et les artisans du milieu de la petite enfance. Des décisions prises par des partis gangrenés par les groupes de pression qu'ils desservaient. L'heure est venue de mettre un terme au système de favoritisme cautionné par les précédents gouvernements, d'affirmer que dorénavant, les intérêts des Québécois passeront avant ceux des groupes d'intérêts, tout ceci dans un esprit d'empathie, de justice sociale, d'équité et de solidarité pour tous les enfants du Québec.

À l'heure de la mise sur pied de la plus ambitieuse relance économique de notre siècle, rendue nécessaire par la perte d'emploi massive causée par la pandémie, et au moment où le gouvernement fédéral a finalement transféré toutes les sommes nécessaires pour enfin

réaliser **AUJOURD'HUI** l'**ACCÈS UNIVERSEL** aux **SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS**, une seule question se pose :

Est-ce que le gouvernement de la CAQ saura résister aux pressions syndicales, dictant la politique québécoise en petite enfance depuis 25 ans et refusant aux Québécois le droit de bénéficier d'un accès universel aux services de garde subventionnés?

Puisque faute de la connaissance des erreurs du passé, nous sommes tous condamnés à les répéter, il est nécessaire que **NOUS** vous témoignions des répercussions ignobles auxquelles ont donné lieu les choix politiques travestis des dernières années.

LES RÉPERCUSSIONS NÉFASTES DES POLITIQUES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTALES SUR LES ENFANTS ET LEURS PARENTS QUÉBÉCOIS

Dû aux politiques de financement inéquitables de nos précédents gouvernements, **NOUS**, les Québécois et nos enfants, nous nous trouvons souvent dans un cruel dilemme.

Faute d'avoir trouvé un service subventionné qui nous convienne, un des effets cruels des politiques en petite enfance est qu'il nous positionne devant un dilemme insoluble. En effet, faute d'un **ACCÈS UNIVERSEL**, nous devons trouver un service de garde non subventionné qui nous convienne. Faisant partie de la caste des infortunés du système s'ayant vu refusé le droit à bénéficier d'un service de garde financé, payant chèrement nos impôts mais ne roulant pas sur l'or, nous nous trouvons par défaut à être en attente d'une place subventionnée. On ne peut nous blâmer, l'argent est une composante centrale dans nos vies, comme pour tous les Québécois. Ainsi, lorsqu'une place subventionnée nous est proposée, notre enfant qui s'est bien intégré et investi dans son nouveau milieu de vie, se voit du jour au lendemain retiré de son univers familial pour être parachuté dans une autre installation, pour des considérations strictement monétaires. Pour notre jeune enfant, le traumatisme associé à ces changements peut le marquer et être important. **Agit-on dans son intérêt en jouant au jeu de la chaise musicale de la subvention? Poser la question c'est y répondre...**

Nous mettre dans une telle situation où **NOUS** devons faire un choix déchirant entre l'intérêt de notre enfant, que l'on sait bien servi, et notre propre intérêt économique, tient d'un supplice cruel qui **NOUS** habitera souvent pour longtemps. Pareilles situations sont innombrables. Les situations où des parents doivent informer, en pleur, leur décision d'accepter une place subventionnée malgré le fait qu'ils savent leur enfant épanoui, sachant qu'ils quittent pour une installation ou un service leur convenant moins, sont légion.

Pour les parents les plus zens, l'économie d'argent et l'idée d'accéder à la caste des privilégiés leur permettra de se conforter dans leur choix. Cependant, l'accession à cette nouvelle caste des privilégiés ne payant presque plus pour le service de garde, induit sur plusieurs d'entre nous un effet paradoxal. En effet, sachant avoir quitté une installation duquel nous exigeons un haut standard d'excellence et ne payant désormais à peu de chose près plus rien... nous savourons notre situation de privilégiés du système et faisons une croix sur nos attentes et standards d'excellence.

Pour d'autres, le dilemme auquel nous sommes confrontés et le choix conscient de faire primer notre intérêt économique avant l'intérêt de notre enfant, nous placent dans un conflit intrapsychique insoluble et débilitant!

Mais pourquoi nous imposer, à **NOUS** et à **NOS** enfants ce scénario? Qui y gagne?

LES RÉPERCUSSIONS NÉFASTES DES POLITIQUES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTALES SUR LES ÉDUCATRICES OEUVRANT DANS LES INSTALLATIONS NON SUBVENTIONNÉES

L'effet de ce jeu de la chaise musicale subventionnée n'a pas que des effets sur **NOS** enfants que l'on déracine et sur **NOUS**, leurs parents, il se transpose aussi sur les **ÉDUCATEURS/ÉDUCATRICES** et les installations non subventionnées qui les emploient.

Sachant que **NOS** enfants, servis dans le réseau non subventionné, se trouvent à être la liste d'attente informelle, pour les usagers souhaitant accéder éventuellement à une place subventionnée, la résultante de cette porte tournante fait peser un énorme fardeau sur le personnel d'**ÉDUCATEURS** des installations non subventionnées. Le scénario typique va comme suit;

Pendant l'été, une installation non subventionnée qui avait finalement réussi à combler ses places disponibles n'affiche plus complet, ayant perdu des enfants pour les départs à l'école. Puisque les installations subventionnées perdent aussi des enfants transitant vers l'école, il se forme alors un vacuum d'enfants transitant des installations non subventionnées vers les installations subventionnées. Ainsi débute la grande purge annuelle des places non subventionnées à l'**OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE CHASSE** aux places subventionnées.

Concrètement, au début de l'été, une installation non subventionnée desservant 80 enfants perdra environ de 15 à 20 enfants qui quitteront pour l'école. Sachant que l'installation subventionnée perdra le même nombre d'enfant qui feront leur début à l'école en septembre, l'installation non subventionnée perdra donc une seconde fois le même nombre d'enfants (un autre 15 à 20 enfants) jusqu'au mois de septembre. Leurs enfants allant combler les

places devenues disponibles dans les installations subventionnées. C'est aux bas mots plus de trente places qu'une installation non subventionnée doit combler à partir de l'été pour tenter de rester au même niveau qu'au printemps. Une tâche impossible.

Ce scénario catastrophe, conséquence directe des politiques de financement gouvernementales, cause des dommages économiques considérables aux **QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES** ayant, à force de durs labours, créé et financé leur PME à qui on refuse de dispenser des services subventionnés. Mais encore plus grave, ces politiques sont des **ASSAULTS PSYCHOLOGIQUES** sur tous leurs **PERSONNELS ÉDUCATEURS** et leurs **GESTIONNAIRES**.

Quelqu'un au gouvernement s'est-il déjà arrêté pour réfléchir sur tout le **TORT PSYCHOLOGIQUE** qu'il impose au **PERSONNEL D'ÉDUCATEURS** des installations non subventionnées du réseau québécois, qu'il les condamne à apprendre à chaque semaine l'annonce du départ d'enfants de leur classe? Au niveau affectif, si on voulait **ÉPUISE** **PSYCHOLOGIQUEMENT** les **ÉDUCATRICES** du Québec, on ne pourrait y parvenir avec plus de succès qu'en leur imposant ce **SCÉNARIO ORGANISÉ** et **PLANIFIÉ** par **NOTRE GOUVERNEMENT**.

En plus de ces **ATTEINTES** et **ASSAULTS** au bien-être **PSYCHOLOGIQUE** et **AFFECTIF** de toutes **ÉDUCATRICES** normalement constituées, les conduisant inexorablement, plus ou moins rapidement, vers la **DÉPRESSION**, s'ajoute l'énorme charge de travail que représente la nécessité de compenser pour la perte des enfants déjà adaptés à leur milieu de vie par de nouvelles intégrations d'enfants. Aucune personne, aussi bien outillée et stable émotionnellement ne peut résister éternellement au **STRESS** et à la **SURCHARGE DE TRAVAIL** que représente l'**INTÉGRATION À RÉPÉTITION** et **À GRANDS VOLUMES** de nouveaux enfants. Les **PLEURS**, le **STRESS** et la **COMMOTION** que peut représenter des intégrations multiples dans un groupe d'enfants **VIENDRAIENT À BOUT** de n'importe quelle professionnelle. La réalité vécue et **DÉCOULANT DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES** en petite enfance pourrait servir de laboratoire tout indiqué pour étudier, analyser et expliquer aux différents étudiants se destinant à œuvrer en santé mentale, les différents stades évolutifs menant une personne au **BURN OUT** ou à des syndromes du **TROUBLE DE L'HUMEUR**. Les atteintes à la santé physique et mentale **DES ÉDUCATRICES** sont une conséquence directe des politiques gouvernementales québécoises, s'ajoutant aux effets néfastes de ces mêmes politiques sur les enfants qu'elles desservent au quotidien.

Cette surcharge de travail et le stress qui l'accompagne venant aussi à bout de tous gestionnaires d'installations non subventionnées qui doivent prendre l'entièreté de leurs temps et de leurs ressources pour tenter de combler la perte étatisée des enfants. Le sort de leur installation et celui du maintien des emplois de leurs employés en dépendent.

LES RÉPERCUSSIONS NÉFASTES DES POLITIQUES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTALES SUR LA RÉTENTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Contrairement aux intégrations limitées qui s'opère dans les milieux subventionnés, pendant l'été jusqu'en septembre, les installations non subventionnées luttent pendant les mois d'été, d'automne, d'hiver jusqu'au printemps pour récupérer les pertes d'enfants subies. À partir du scénario décrit, nul ne sera étonné d'apprendre que les installations non subventionnées sont aussi aux prises avec un problème de rétention de personnel éducateur.

Plusieurs quittent, à bout de souffle. Les répercussions des politiques gouvernementales ayant eu raison de leur santé physique et mentale.

De plus, le fait de ne recevoir aucune contribution gouvernementale condamne les installations non subventionnées à ne pas pouvoir bonifier leurs **offres salariales**. Les services faisant partis du domaine social, comme le sont les services de garde, atteignent rapidement les limites de la capacité de payer des parents. Les installations non subventionnées ne peuvent suivre les échelles salariales que le gouvernement établit pour les installations qu'il choisit de subventionner. Comme tous contribuables, les installations non subventionnées paient leurs impôts et leurs taxes pour ensuite voir le gouvernement prendre cet argent et le verser aux installations subventionnées sous forme, entre autres, de subventions salariales.

Vous comprendrez que dans le cadre de ce scénario et de cette pratique étatisée, échafaudée par notre gouvernement, il est impossible pour les installations non subventionnées d'être concurrentielles. Il est justifié de parler d'un système étatisé instaurant et justifiant une compétition déloyale entre les dispensataires de service.

Le Ministère de la Famille et le gouvernement du Québec sont les artisans ultimes des problèmes vécus dans l'univers des services à la petite enfance. Tenter de regarder pour une autre cause serait nier la réalité et serait assimilable à de l'aveuglement volontaire.

Maintenant que les faits et les causes des problèmes sont exposés, que les injustices et autres difficultés sont nommés, le gouvernement a l'obligation morale de reconnaître leurs responsabilités. Surtout, le gouvernement du Québec et ses ministères ont la responsabilité de remédier aux injustices qu'ils ont fait subir aux enfants québécois, à leurs parents et aux artisans œuvrant en petite enfance depuis plus de deux décennies.

AU-DELÀ DES DISCOURS DÉMAGOGIQUES DE CERTAINS PARTIS POLITIQUES

CPE : LE VEAU D'OR DE LA CLASSE POLITIQUE MODERNE

La question se pose : D'où vient la nature divine des CPE? Qu'est-ce qui explique que les acteurs de la classe politique se prosternent devant cette entité, l'idolâtre et la couvre d'offrandes?

Statut juridique d'une CPE : UNE ENTITÉ PRIVÉE!

Les CPE, tout comme les garderies, sont des **ENTITÉS PRIVÉES**. Ils n'appartiennent pas à l'État, ne sont pas des institutions étatiques et malgré leur incorporation, dit à « but non lucratif », ils sont opérés par des intérêts privés qui ne sont en rien la propriété de l'État. Pour cette raison, il est totalement désarmant d'entendre, encore aujourd'hui, notre Ministre de la Famille, faire la distinction entre un CPE et une Garderie en spécifiant que l'une est une entité publique et de que l'autre est une entité privée! Cet énoncée est en tout point fausse et induit ses interlocuteurs en erreur.

CPE : FINANCEMENT UNIVERSEL – SERVICES À USAGE EXCLUSIF

Une autre aberration des politiques gouvernementales tient du fait que **le gouvernement n'a aucune réticence à financer ces entités, subventionnées par tous les Québécois, alors que ces derniers décrètent unilatéralement qu'ils ne desserviront qu'un groupe de personnes qu'elles identifient!** Les exemples sont aussi nombreux que variés, et ce, autant pour le bénéfice de sociétés publiques que privées. À titre d'exemple, le CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES CASINOIRS, sur la rue Bridge, ne dessert que les employés de Loto-Québec; le « CPE À PETITS PAS » (anciennement dénommé « CPE mobilité Inc. ») ne dessert que les employés de BELL; le CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE PETIT RÉSEAU ne dessert que les employés d'Hydro-Québec, et ainsi de suite... Sachant que le Québec a comme fondement économique des petites PME et des travailleurs autonomes, doit-on en conclure qu'ils sont (ainsi que leurs enfants) des citoyens de second ordre?

Du point de vue des installations, comment peut-on refuser la subvention aux installations désirant desservir **TOUTE** la population et désireuse de fonctionner selon les balises et règles des financements subventionnés?

Afin de prendre la mesure des sommes versées par les contribuables québécois aux différents CPE, voir en fin de texte un bref résumé des postes retrouvés dans les **RÈGLES BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013-2014**ⁱ

CPE ET GARDERIES : MÊMES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET MÊMES SERVICES

Le dénominateur commun entre les CPE et les Garderies est qu'ils dispensent réglementairement **LE MÊME SERVICE** de garde. Les services fournis par les CPE et les garderies sont **EN TOUS POINTS IDENTIQUES**, les exigences de la formation des éducatrices des deux installations sont les mêmes, et les règlements balisant leur fonctionnement sont **EXACTEMENT LES MÊMES!** Les seules différences étant le mode d'incorporation des deux entités et que pour les CPE, les membres du conseil d'administration élisent parmi eux un président qui doit être un parent usager des services de garde alors que pour la garderie, elle doit former un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers.

Encore une fois, il est plus qu'étrange d'entendre notre Ministre de la Famille déclarer que les services des éducatrices travaillant en CPE diffèrent de ceux dispensés par les éducatrices travaillant en Garderies !?!

Finalement, pour conclure sur la qualité des services fournis, il est intéressant de mentionner que tous les CPE en voie de création sont par définition subventionnés **AVANT MÊME D'AVOIR DONNÉ QUELQUE SERVICE QUE CE SOIT!** Autre point d'intérêt est que le gouvernement subventionne aussi des services de garde en milieu familial. Or, les personnes travaillant à ce titre **N'ONT PAS À ÊTRE DES ÉDUCATRICES QUALIFIÉES**, comme celles retrouvées en CPE et en garderie! **UN simple COURS de 45 HEURES SUFFIT !!!** Pour l'argument portant sur la qualité des services offerts, on repassera...

POLITIQUES EN PETITE ENFANCE ET LA FOI... MÊME COMBAT :
« IL EST GRAND LE MYSTÈRE DE LA FOI... »

QUESTIONS TOUJOURS SANS RÉPONSE

Alors que l'on tente de s'expliquer par des raisonnements rationnels les décisions politiques en petite enfance, nous n'y parvenons pas. Puisque nos tentatives d'explication rationnelle des politiques gouvernementales ont échoué, puisque ces tentatives avaient comme postulat qu'elles devaient mettre l'enfant au centre des préoccupations de l'État, alors, force est d'admettre qu'il faut trouver une explication ailleurs.

Puisque les syndicats ont la main mise sur une grande partie du réseau des CPE et des services de garde en milieu familial, les Québécois seraient justifiés de se questionner sur leur rôle dans les choix politiques de notre gouvernement de ne pas **subventionner le service pour chaque enfant du Québec?** Est-ce les syndicats, avec la complicité des Partis

politiques, qui freinent l'**ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE IMMÉDIATE** aux services de garde des enfants de 0 à 5 ans?

Le gouvernement du Québec viserait-il le **GÉNOCIDE ORGANISÉ** et voulu des entrepreneurs québécois éduquant les enfants en garderies?

Qu'elle est la raison expliquant que les sociétés privées que sont les CPE sont vouées à obtenir *génétiquement* la subvention gouvernementale?

En quoi les Québécois sont mieux servis par un CPE au lieu d'une garderie?

Pourquoi le gouvernement tend à perpétuer la **CONFUSION** sur le **STATUT JURIDIQUE** des CPE, qui ne sont pas des entités publiques mais bien des **ENTITÉS PRIVÉES** ?

À qui **APPARTIENT** les **IMMEUBLES** abritant les CPE construits à **COUPS DE MILLIONS** de dollars **AUX FRAIS** des **CONTRIBUABLES**? Ceci sachant que le promoteur n'a investi qu'une fraction du montant, voir aucun montant dans sa création!

Comment le gouvernement peut-il justifier que des sociétés d'État telles que Loto-Québec et des sociétés privées (Bell, Banque nationale, Ubisoft, etc.) opèrent un CPE (subventionné par l'argent des contribuables québécois) à leur **USAGE EXCLUSIF** et non accessible à tous les enfants du Québec, encore moins aux enfants les plus défavorisés?

Comment, le gouvernement peut-il expliquer à la population que certains peuvent bénéficier de services subventionnés et d'autres non? Sachant que ce système existe depuis près de 25 ans!

Pourquoi **COURT-CIRCUITER** le système de la **LIBRE CONCURRENCE** pour stimuler l'excellence des services? Les utilisateurs sont-ils gagnants de se faire servir par des installations **qui n'ont plus aucun incitatif à performer, sachant qu'elles vont combler toutes les places, du seul fait d'être subventionnées?**

Comment le gouvernement explique-t-il que la plus grande partie des places à contribution réduite se trouvent dispensées en milieu familial, où les personnes donnant les services n'ont pas l'obligation d'être des éducatrices qualifiées et formées? Est-ce dire que la qualité des services offerts n'est pas la priorité du gouvernement?ⁱⁱ

Principes directeurs incontournables pour les futurs politiques en petite enfance :

- **TOUS** les **ENFANTS** et leurs parents du Québec sont **ÉGAUX** et ont les **MÊMES DROITS** aux yeux du gouvernement du Québec;

- **TOUTES** les **ÉDUCATRICES** ont le **DROIT** aux **MÊMES CONDITIONS DE TRAVAIL, INDÉPENDAMMENT** de la structure où elles œuvrent;
- Les **PARENTS** sont ultimement les décideurs les **MIEUX AVISÉS** quand vient le temps de **CHOISIR** le service de garde convenant le mieux à leur enfant;
- Il n'y a **qu'un seul service de garde en installation** au Québec (garderies et CPE offrent exactement le même service et sont assujettis aux même lois, règlements et normes);
- Conséquemment, **TOUTES** les installations possédant un permis de service de garde sont habilitées de dispenser un service subventionné à prix modique;

- Les **PARENTS** doivent pouvoir décider des meilleures installations où ils désirent confier leurs enfants en fonction **DE LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS** à leurs enfants. Les installations doivent avoir une affluence d'utilisateurs en fonction de la **QUALITÉ** de leurs services et non en fonction de leur accession (aussi nébuleuse, aléatoire, qu'arbitraire) au financement subventionné par l'État.
- Les postes budgétaires doivent être universalisés **ET BASÉS UNIQUEMENT EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS DESSERVIS**, peu importe le type d'installation desservant les enfants;
- Ainsi, puisque le gouvernement ne donnera qu'un prix fixe par jour de garde par enfant aux installations subventionnées, il n'en coûtera jamais plus au gouvernement que le nombre total d'enfants à desservir en service de garde. Ainsi, subventionner toutes les garderies et CPE, mêmes si les offres de service (capacité potentielle totale de toutes les installations) étaient plus grandes que le nombre d'enfants à desservir, il n'en coûterait pas plus cher au gouvernement puisqu'il ne paierait que pour les jours effectifs de garde pour chaque enfant pour chacune des installations;
- Le gouvernement du Québec doit **CONCRÉTISER AUJOURD'HUI L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE** au service de garde **POUR TOUS LES ENFANTS DU QUÉBEC**, en uniformisant la politique de financement du service de garde en installation au Québec à toutes les installations disposant d'**UN PERMIS** pour opérer;
- Faire jouer le jeu de la **CONCURRENCE** dans le réseau de service de garde **BÉNÉFICIERA** aux parents et enfants en ce qu'il permettra de maximiser la **QUALITÉ** du service offert;
- Seule les régions où l'offre de service pourrait être insuffisant justifie le financement via les deniers publics pour la construction, par l'État, d'installations;

- Le gouvernement doit, pour des considérations de qualité des services, promouvoir des diplômes au niveau universitaire pour amener plus d'éducatrices avec des diplômes **UNIVERSITAIRES** dans le réseau;ⁱⁱⁱ

- Le gouvernement a l'obligation de cesser de plier l'échine devant les groupes de pression, nommément les grandes centrales **SYNDICALES** et leur alliés politiques, alors qu'ils ont

souvent des intérêts opposés aux familles québécoises dans leur ensemble, lorsque vient le temps de décider des investissements destinés aux enfants de ces familles du Québec;

LA SEULE POLITIQUE ACCEPTABLE EN PETITE ENFANCE

Suite à l'annonce des énormes transferts d'argent du fédéral, destinés aux enfants du Québec, le présent gouvernement a **LA CHANCE** et **L'OBLIGATION** de **CONCRÉTISER AUJOURD'HUI** l'accessibilité universelle des jeunes Québécois aux services de garde subventionnés.

Le gouvernement ne doit plus se substituer aux parents. Les parents doivent décider eux-mêmes du meilleur service pour leurs enfants et pouvoir décider librement quels services sont les plus judicieux.

Dans l'esprit d'un Québec fou de ses enfants», il faut investir de façon judicieuse **AUJOURD'HUI** afin de garantir **MAINTENANT** les services nécessaires aux enfants de 0 à 5 ans et leur assurer un meilleur avenir peu importe le milieu social duquel ils proviennent.

Dans le contexte actuel de pandémie, du financement fédéral et de la relance économique, il est **PLUS QUE TEMPS** d'instaurer un modèle de financement équitable pour tous les Québécois, via un modèle universel de rétribution en fonction de l'achalandage.

Dans un deuxième temps, lorsque tous les services de garde seront uniformisés au niveau de leur financement, le gouvernement aura le portrait juste de l'offre et de la demande de service et pourra ainsi vérifier l'opportunité de construire de nouvelles installations. De plus, cette réforme rendra à terme, le **DISPENDIEUX** et **PROBLÉMATIQUE** site internet, « La place 0-5 ans » obsolète et sans objet.

Il n'y a qu'une seule politique équitable, juste et envisageable, celle de l'**ACCÈS UNIVERSEL MAINTENANT AUX SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS**. Plus de malchanceux du système, certains Québécois bénéficiant de services subventionnés et d'autres non! **LE MOMENT DE VÉRITÉ EST ARRIVÉ. IL EST VENU LE TEMPS DES :**

**PRISES DE DÉCISIONS BASÉES SUR L'ÉQUITÉ, LA RAISON, LA JUSTICE POUR TOUS
ET POUR LE GOUVERNEMENT DE CESSER DE CÉDER DEVANT LES VOLONTÉS DES
LOBBIES POLITICO-SYNDICALISTES**

Il n'y a pas de faux fuyant. Il est venu le temps de faire tomber les masques, de voir le vrai visage des **LEADERS** de la CAQ et de mesurer leur **COURAGE** et leur **PROBITÉ**.

Sont-ils du côté des enfants du Québec, de leurs parents, de **TOUTES** les éducatrices du réseau ou plutôt de celui des entités ayant des intérêts divergents à ceux des enfants, de leurs

parents et des contribuables québécois? Cautionneront-ils les injustices des dernières 25 années? Tenteront-ils de mélanger les concepts (installations publiques/installations privées) pour brouiller le débat et tenter de ne pas offrir les mêmes conditions de travail et les mêmes subventions pour les deux types d'entités privées que sont les CPE et les Garderies? Se tairont-ils face aux discours démagogiques (les méchantes garderies commerciales...) et de désinformations (les garderies ne répondent pas aux mêmes standards de qualité que les CPE...) de ces groupes d'intérêts?^{iv}.

À même son **PLAN UNIVERSEL** de financement de **TOUS** les services de garde, le gouvernement de la CAQ a l'**OBLIGATION** d'implanter, une **UNIFORMISATION** des **SALAIRES** des **ÉDUCATRICES** à la petite enfance **DANS TOUT LE RÉSEAU** et reconnaître à toutes les éducatrices **LES MÊME BÉNÉFICES MARGINAUX**. Une simple convention de financement calquée sur les ententes de subvention des CPE, corrigerait ce **TERRIBLE LEG**, qui collera longtemps à la peau des différents gouvernements des derniers vingt-cinq ans. **Ainsi, tous les acteurs auront la capacité et l'obligation d'offrir les mêmes salaires et conditions aux bénéficiaires des travailleurs et travailleuses du réseau.**

Sachant que ces aides et conditions sont déjà octroyer aux éducatrices œuvrant dans les CPE.

Sachant que la valorisation monétaire des services dans le domaine du social ne répond pas au modèle capitaliste comme le peut d'autres secteurs d'activités;

- en ce qu'on ne peut tenter d'appliquer des cibles de productivité pour être en mesure d'augmenter les chiffres d'affaires et conséquemment pouvoir augmenter les salaires,
- que les ratios réglementaires éducatrice/enfants sont fixes,
- et que la capacité des parents à payer est atteinte depuis longtemps;

Faut-il en conclure que notre gouvernement **IMPOSE** des **CONDITIONS DE TRAVAIL INJUSTES, INNACCEPTABLES** et **INDÉFENDABLES** aux éducatrices québécoises du réseau de garde à la petite enfance **EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE?**

Seules ces politiques remettent les intérêts des parents et de leurs enfants au centre de la politique de la petite enfance. Indépendamment de leurs revenus et sans discrimination, ils accèdent aux services subventionnés et redeviennent maîtres du choix du meilleur établissement pour servir leurs enfants! **De plus, les établissements se trouvant tous sur le même pied d'égalité, devront optimiser leurs offres et leurs services pour être compétitifs, au profit ultime des enfants et de leurs parents!**

Dans un souci d'équité et de justice pour tous les enfants, leurs parents, les contribuables québécois et toutes les installations, la seule solution équitable à envisager est :

1- que les subventions octroyées à un Service de garde soient associées directement à l'enfant (Nombre d'enfants servis dans l'installation X Nombre de jours civils) afin que ces parents puissent décider de l'installation (détentrices d'un permis de service de garde au Québec) à qui ils vont octroyer le mandat de servir leur enfant et

2- que ces **SUBVENTIONS** soient **UNIFORMES** pour **TOUTES** les installations (mêmes postes et même montant par poste; salaires, immobilisations, frais, charges...)

Une fois établi qu'il n'y a **AUCUNE** distinction entre le service des installations, que notre gouvernement a désormais tous les moyens financiers pour financer le réseau et que de surcroît notre Ministre de la Famille avance que nos gouvernements reçoivent 175\$ pour chaque tranche de 100\$ investi dans le réseau, **LA SEULE SOLUTION** logique, équitable et surtout morale est d'**UNIVERSALISER** le **FINANCEMENT** de **TOUS** les **INSTALLATIONS DÉTENANT LE PERMIS DE SERVICE DE GARDE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE**. Cette situation solutionnerait toutes les conséquences désastreuses créées par les politiques de financement des différents gouvernements au cours des dernières 25 années. **Économiquement parlant, nos gouvernements n'ont simplement plus les moyens de priver les Québécois des services de garde universellement financés par l'État.**

Depuis plus de deux décennies, tous les partis politiques au pouvoir ont **LAISSÉ TOMBER LES ENFANTS DU QUÉBEC**. Maintenant que tout est dévoilé, que tout est dit, que plus personne ne peut plaider l'ignorance, **AUJOURD'HUI, LES ENFANTS DU QUÉBEC** se tournent vers vous, **M. Lacombe**. **Ils ont besoin de votre aide et, de nouveau, ils vous tendent timidement la main...**

... cette fois... saurez-vous la saisir?



Me Anna KLISKO, mère de trois enfants, avocate, gestionnaire et directrice de l'Académie préscolaire Royale Montréal depuis 10 ans, aide-éducatrice, Formation continue en Technique de l'éducation à l'enfance et contribuable du Québec

Me François MATTE, père de trois enfants, avocat, gestionnaire et directeur de l'Académie préscolaire Royale Montréal depuis 10 ans et contribuable du Québec

Coordonnées pour nous joindre :

Me Anna Klisko
Me François Matte
Académie préscolaire Royale Montréal
2025 rue Parthenais, suite 100
Montréal (QC) H2K 3T2
514 912-0091
royalemontreal@gmail.com

***Afin d'alléger le texte, prenez note que l'utilisation du féminin (ex. éducatrice) englobe le masculin.**

ⁱ http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/regles_budg_CPE_13_14.pdf
http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/regles_budg_gard_13_14.pdf

CPE

Nombre de places subventionnées de l'installation	X Jours civils	
<u>Frais reliés aux locaux</u>	les coûts d'occupation des locaux; les frais de financement liés aux immobilisations; les amortissements liés aux frais reliés aux locaux.	le loyer; les frais de consommation d'énergie; les frais d'assurances feu/vol et de branchement à une centrale d'alarme; les frais d'entretien et de réparation admissibles; les coûts du bail emphytéotique; les taxes foncières payées par les CPE locataires; les autres frais jugés admissibles par le Ministère (frais d'entretien, frais de réparation...)
Tableau 1		
Dépense admissible maximale pour les coûts d'occupation des locaux de l'installation		
LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE	
Montant de 36 720\$ pour les 30 premières places subventionnées annualisées plus 1 020 \$ par place subventionnée annualisée pour les places au-delà de 30	Montant de 21 420 \$ pour les 30 premières places subventionnées annualisées plus 612 \$ par place subventionnée annualisée pour les places au-delà de 30	
Dépense admissible maximale pour les frais d'entretien et de réparation (frais compris dans les coûts d'occupation des locaux)		

LOCATAIRE 153 \$ par place subventionnée Annualisée	PROPRIÉTAIRE 229,50 \$ par place subventionnée Annualisée
Frais généraux	
Les barèmes sont fixés à 2 476,25 \$ par place subventionnée annualisée pour les 60 premières places annualisées, plus 1 609,55 \$ par place subventionnée annualisée pour les places annualisées au-delà de 60.	
Frais de garde et d'éducation (auquel on doit ajouter le 7.00\$ payé par le parent)	
	61,86 \$ pour les enfants PCR de 17 mois ou moins (poupons);
	39,80 \$ pour les enfants PCR de 18 à 59 mois inclusivement;
Allocations supplémentaires	
Lorsqu'une installation du CPE accueille des enfants dont les parents sont admissibles à l'exemption du paiement de la contribution prévue dans le Règlement sur la contribution réduite. Ce montant correspond à 7 \$ par jour.	
Allocation spécifique pour les régimes d'assurance collective et de congés de Maternité	
Allocation spécifique relative à la conjoncture économique	
SUBVENTION POUR LE REGIME DE RETRAITE	
SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE	

GARDERIE SUBVENTIONNÉE

Nombre de places subventionnées de l'installation	X Jours civils	
Allocation de base		
Le barème pour les frais de base est fixé à 2 366,05 \$ par place subventionnée annualisée.		
Barèmes quotidiens (Frais de garde et d'éducation auquel on doit ajouter le 7.00\$ payé par le parent)		
	59,39 \$ pour les enfants PCR de 17 mois ou moins (poupons);	
	38,20 \$ pour les enfants PCR de 18 à 59 mois inclusivement	
Allocation pour l'exemption de la contribution parentale		

Lorsqu'une installation accueille des enfants dont les parents sont admissibles à l'exemption du paiement de la contribution prévue dans le Règlement sur la contribution réduite. Ce montant correspond à 7 \$ par jour.	
SUBVENTION POUR LE REGIME DE RETRAITE	

En 2014, lors de nos recherches sur les subventions attribuées aux installations dispensant les services de garde, nous ont fait constater que le gouvernement du Québec versait de façon récurrente, à chaque année, au bas mot de 4 à 5 fois plus d'argent pour financer chaque CPE qu'il n'en octroyait aux garderies subventionnées.

Tel que décrit dans le tableau ci-haut, à titre comparatif, en 2014, alors que les garderies subventionnées recevaient une subvention pour :

- 1 - Nombre d'enfants servis dans l'installation X Nombre de jours civils
- 2 - SUBVENTION POUR LE REGIME DE RETRAITE

Les CPE recevaient de multiples subventions pour les postes budgétaires suivant:

- 1 - Nombre d'enfants servis dans l'installation X Nombre de jours civils
- 2 - Le loyer;
- 3 - Les frais de consommation d'énergie;
- 4 - Les frais d'assurances feu/vol et de branchement à une centrale d'alarme;
- 5 - Les frais d'entretien et de réparation admissibles;
- 6 - Les coûts du bail emphytéotique;
- 7 - Les taxes foncières payées par les CPE locataires;
- 8 - Les autres frais jugés admissibles par le Ministère (frais d'entretien, frais de réparation...)
- 9 - Frais généraux (Les barèmes en 2014 étaient fixés à 2 436,75 \$ par place subventionnée annualisée pour les 60 premières places annualisées, plus 1 583,90 \$ par place subventionnée annualisée pour les places annualisées au-delà de 60.)
- 10 - Allocation spécifique pour les régimes d'assurance collective et de congés de maternité
- 11 - Allocation spécifique relative à la conjoncture économique
- 12 - SUBVENTION POUR LE REGIME DE RETRAITE
- 13 - SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE

Il faut mentionner qu'en plus d'avoir une multitude de postes budgétaires de plus qu'une garderie subventionnée, le CPE recevait, pour les mêmes postes budgétaires communs aux deux installations, plus d'argent par enfant desservi que le per diem versé à une garderie subventionnée! (Nombre d'enfants servis dans l'installation X Nombre de jours civils).

Il est clair que ces politiques de financement sont indéfendables et injustifiables. Les postes budgétaires doivent être revus ET BASÉS UNIQUEMENT EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS DESSERVI. Une uniformisation du financement du service de garde au Québec est la seule avenue logique et elle est inévitable d'un point de vue de la justice, de l'équité et de la transparence. L'enveloppe budgétaire pour les services de garde en installation doit être divisé uniformément entre toutes les installations, qu'elles soient juridiquement un CPE ou une garderie.

Ceci explique qu'en 2014, un CPE comme le CPE du Carrefour recevait 3 442 038\$ en subvention alors que les garderies en recevant le plus (dans la courte liste citée) en obtiennent 750 000\$!

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/065_02_12_CPE.pdf

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/065_01_11_Garderie.pdf

ⁱⁱVoir la page 93 du Rapport Annuel 2010-2011, à l'annexe 4 intitulé Répartition régionale des places existantes dans les services de garde régis par la loi au 31 mars 2011

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport_annuel_gestion_2010-2011.pdf

ⁱⁱⁱ Actuellement, le jalon pour être reconnu comme « éducatrice qualifiée » aux yeux de la Loi est d'avoir un DEC au niveau collégial. Les diplômés du niveau universitaire ne sont pas reconnus et s'ils veulent être reconnus, ils doivent refaire des études de plus bas niveau.

^{iv} Le discours idéologique et démagogique des gouvernements du Québec des vingt-cinq dernières années. Les Québécois sont justifiés de s'inquiéter sur les iniquités injustifiables en matière de la politique gouvernementale en matière de la famille.

Depuis des années, pour justifier ses politiques d'attribution des subventions aux établissements qu'il détermine, le gouvernement avance des propos erratiques. Il a déclaré :

«La priorité du ministère est de créer de nouvelles places à 7\$ dans le réseau. Si nous transférons les places à des établissements privés existants, nous n'en créons pas de nouvelles», a affirmé Karine Doyon, attaché de presse de la Ministre du Parti Québécois.

À l'époque, non sans un malaise évident, Madame la Première Ministre Pauline Marois, lorsque questionnée à ce sujet à l'émission Tout le Monde en Parle, a répété la même rhétorique.

Lorsqu'il est fait mention de « nouvelles place à 7\$ », de quoi parle-t-on?

Est-ce que l'on parle d'accessibilité à un service subventionné? Si oui, alors en quoi refuser de subventionner les places proposées par des installations détenant un permis du ministère est en contradiction avec cet énoncé? De plus, ces places ne demandent AUCUN financement pour sa construction de la part des contribuables.

Si l'on veut dire que « nouvelles places à 7\$ » veut dire de nouvelles installations, alors le gouvernement devra expliquer en quoi subventionner des nouvelles installations est plus bénéfique que de subventionner des installations existantes.

Si c'est qu'il y a un manque de places disponibles pour desservir les enfants, cela n'explique pas pourquoi les places existantes ne soient pas subventionnées et qu'ensuite on subventionne la création de nouvelles places à venir. En effet, il est plus logique de penser aux enfants ayant besoin de services subventionnés MAINTENANT.

Dans les faits, en refusant aux Québécois de financer les services de garde existants le gouvernement provoque un transfert de places offertes. En effet, par ses actions, le gouvernement sait qu'il condamne les places en garderies non-subventionnées lorsqu'il crée une place subventionnée. Pourquoi vouloir éradiquer ces places n'ayant rien coûté aux contribuables? En quoi la place créée dans un CPE installé physiquement à côté de cette place non-subventionnée est-elle meilleure et plus désirable, sachant que les deux installations sont soumises aux mêmes normes réglementaires?

Il est intéressant de noter que ce n'est que les places en garderie qui font les frais des décisions du gouvernement. On doit se questionner à savoir si notre GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EST à ce point CONTRE L'INITIATIVE D'ENTREPRENARIAT DES QUÉBÉCOIS ? Depuis que nous opérons, cela fait au minimum trois appels d'offre que le gouvernement du Québec exclut les entreprises québécoises de l'accès aux subventions. Même le protecteur du citoyen l'a condamné à répétition pour ses pratiques inéquitables, sans réussir à les faire fléchir.

Comment le gouvernement pourrait-il AUJOURD'HUI aller expliquer à un jeune enfant du Québec et à ses parents, que malheureusement, lui n'a pas le droit de bénéficier du service de garde subventionné?

À l'époque du dernier gouvernement péquiste, afin d'appuyer sa rhétorique de création de « nouvelles places », la Première Ministre a même osé prétendre que les garderies non subventionnées opéraient à pleine capacité! Il est difficile pour la Première Ministre de l'époque de prétendre ignorer la réalité et plaider l'erreur de bonne foi. Les propriétaires de garderies décrivent dans les médias la compétition déloyale orchestrée par le financement du gouvernement du Québec et les conséquences sur leur taux d'occupation. En 2012, on publiait ces nouvelles: « Nos taux d'occupation oscillent déjà de 55% à 66% ». Cette déclaration erronée et mensongère de Madame Marois avait été relevée par Michel Girard, du Journal de Montréal.

« Sur les 35 000 places disponibles dans le réseau privé, il y a 11 000 places vacantes présentement.

Autre fausse information lancée à Guy A. par Mme Marois : « Les listes d'attentes (des CPE) démontrent qu'il manque de places pour répondre à tous les enfants du Québec. »

Les enfants inscrits sur ces listes, rétorque Mme Boily, ce sont NOS enfants dans NOS installations, en attendant une place à 7\$.

Au lieu de devoir payer près d'un demi-milliard de dollars pour ouvrir les nouvelles CPE devant accueillir 28 000 enfants, le gouvernement économiserait près de 200 millions en transférant ces nouvelles places aux 600 garderies privées non subventionnées existantes. »

En 2012, date de cette déclaration, il y avait donc une équivalence relative de l'offre de places dans le système privé pour combler les 28 000 places à subventionner. On comprend que l'offre présente de places en garderie suffisait pour permettre IMMÉDIATEMENT à tous les enfants de bénéficier du service de garde subventionné, et ce, SANS INVESTISSEMENT IMMOBILIER pour le contribuable Québécois.

La Première Ministre finissait même par prétendre qu'une fois tous les enfants desservis par des places subventionnées, c'est-à-dire, à terme des appels d'offres annoncées, elle verrait à financer le réseau de garderie. La question est évidente. Quelle sera l'utilité de financer le réseau des garderies une fois qu'elle aura créé, à grand frais, son réseau pour desservir TOUS les enfants ayant besoin du service? Il est troublant de constater qu'elle fait passer SES INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES AVANT L'INTÉRÊT DES ENFANTS QUÉBÉCOIS PRÉSENTEMENT À LA RECHERCHE D'UN SERVICE SUBVENTIONNÉ ET DE LEURS PARENTS.

Tout cela faisait dire à Michel Girard, du Journal de Montréal :

« En cette période d'austérité budgétaire, le gouvernement Marois fera preuve de mauvaise gouvernance s'il refuse la proposition de la Coalition des garderies privées. »

Il est aussi troublant de noter que le gouvernement du Québec, à cette époque, via son site web, trompait la population en affirmant que les parents bénéficiaient d'un traitement équivalent au régime de 7\$ s'ils envoyaient leur enfant dans un service de garde non-subventionné pour bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde. Leur postulat était basé sur un frais quotidien de 25\$ par jour! Ce qui est à des années lumières d'un revenu suffisant pour opérer une garderie en installation.

Finalement, pour conclure en discutant de la qualité des services fournis, il est intéressant de mentionner que tous les CPE en voie de création sont par définition subventionnés AVANT MÊME D'AVOIR DONNÉ QUELQUE SERVICE QUE CE SOIT! Autre point d'intérêt est que le gouvernement subventionne aussi des services de garde en milieu familial. Or, les personnes travaillant à ce titre N'ONT PAS À ÊTRE DES ÉDUCATRICES QUALIFIÉES, comme celles retrouvées en CPE et en garderie! Pour l'argument portant sur la qualité des services offerts, on repassera.

^v Propos tenus le vendredi 14 mai 2021, lors de l'allocution de M. le Ministre Mathieu Lacombe à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, allocution intitulée : Causerie À LA UNE, Mathieu Lacombe, Ministre de la Famille;